

tarifs plus élevés, laquelle avait pour unique objet d'empêcher les prix d'atteindre leur niveau normal. Pendant la discussion de ce relèvement de tarif, durant la session spéciale, nos honorables amis ont pris le soin de dire qu'ils avaient obtenu des manufacturiers la promesse qu'ils ne hausseraient pas leurs prix, si on leur accordait la protection qu'ils demandaient. A l'époque, nous avons fait remarquer que les prix étaient sur le point de baisser? Avions-nous tort? Certes non. Nous avons dit aussi que le relèvement du tarif empêcherait la baisse naturelle et forcerait les consommateurs à payer d'autant plus. Je prétends que ce n'est pas en élevant le tarif qu'on peut faire disparaître le chômage. Les statistiques ouvrières, dans tous les pays où l'on a augmenté la protection, indiquent que cela a aggravé le chômage au lieu de l'atténuer.

M. L'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député que son temps est expiré.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Monsieur l'Orateur, le règlement de la Chambre, de même que mon âge, m'empêchant de parler très longuement, je limiterai mes remarques, ce soir, à la proposition d'amendement du très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), ainsi qu'à certaines parties de son discours, me réservant le droit tout député possède de discuter, s'il le faut, la motion principale, après qu'on se sera prononcé sur l'amendement.

Je dois avouer que je ne suis pas prêt à dire si je vais voter pour ou contre la motion. C'est assez embarrassant, car tout en approuvant une grande partie de la proposition, elle contient aussi certaines choses que je réprouve. Peut-être me tirerai-je d'embarras en la discutant.

J'approuve assez bien le premier paragraphe. Tout le monde au pays est parfaitement convaincu, je crois, que, suivant les termes même de la motion...

le programme du gouvernement de Sa Majesté a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, mais n'a servi qu'à empirer encore plus la situation déplorable des intérêts agricoles.

J'en suis moi-même fermement convaincu et je l'ai clairement manifesté durant la campagne qui a précédé ma réélection, l'été dernier. Je n'insisterai pas sur ce point, me réservant le droit d'en parler lors de la discussion du budget. La motion dit plus loin:

...causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

S'il m'appartenait d'exposer un programme ou plutôt de formuler une politique en opposition à celle énoncée par le Gouvernement,

je n'irais pas si loin que cela. Je ne pense pas que la politique du Gouvernement soit seule responsable de l'aggravation du chômage qui sévit actuellement, ou de la diminution des revenus. Sur ce point j'adopte aujourd'hui la même attitude que j'ai prise lors de la session spéciale et pendant les élections générales. Il est tout aussi injuste et inexact de faire retomber toute la responsabilité de la situation actuelle sur le Gouvernement qu'il était injuste de la part des conservateurs de rendre le gouvernement libéral responsable de l'état du Canada, il y a un an.

J'approuve aussi le dernier paragraphe. Je suis absolument "d'avis que si les propositions" du Gouvernement "et certaines autres idées du Gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du Gouvernement ainsi que l'indique le discours du trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées". Pour moi, c'est absolument exact, quoique je puisse différer d'opinion avec mon très honorable ami le leader de l'opposition quant à ces "certaines" choses.

J'ai l'intention de discuter principalement le deuxième paragraphe. Là je diffère totalement d'opinion avec mon très honorable ami le leader de l'opposition, pour la même raison que j'ai invoquée en discutant le budget Dunning, pour les mêmes raisons aussi que j'ai exposées durant la dernière session et depuis trente ans, pour combattre la soi-disant politique de préférence adoptée en 1900 par le gouvernement libéral et maintenue constamment depuis ce temps-là par tous les gouvernements.

Le très honorable leader de l'opposition, dans son très éloquent discours—un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés dans cette enceinte, bien qu'il n'eût rien perdu à être quelque peu abrégé—s'est étendu sur la politique de préférence du gouvernement libéral qu'il fait remonter à 1897. J'ai déclaré au moins deux fois dans cette Chambre, depuis que j'y suis revenu, que je ne laisserai jamais passer une telle déclaration sans la relever, parce qu'elle n'est pas fondée. J'ai expliqué la situation dans des circonstances antérieures et je vais répéter mes paroles, parce que je crois être le dernier témoin à connaître les faits qui ont donné lieu à cette blague fondamentale, cette politique qui a été appelée le tarif préférentiel. Pendant de nombreuses années précédant les élections générales de 1896, le parti libéral, par la voix de ses chefs et de la plupart de ses candidats et de ses organes publics, s'était engagé à faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges du tarif canadien. Telle était sa promesse au peuple